

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/074/VET

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
Évaluations de l'état initial et de l'impact des opérations de renaturation sur la bio-
diversité des sols des squares, parcs et jardins - Contrat de partenariat entre la
Ville de Marseille et l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie d'Aix-
Marseille Université**

22-38676-DGAVPVPD

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le retour de la nature en ville est un enjeu indispensable au maintien et au développement de la biodiversité. Souvent fragilisée par l'aseptisation des espaces liée à l'urbanisation et à la bétonisation des sols, la biodiversité a besoin d'îlots de végétation pour se maintenir en vie.

C'est pourquoi la Ville de Marseille a engagé un processus de renaturation et de désimperméabilisation de ses squares, parcs et jardins afin de former sur son territoire une "trame verte", propice au développement de la faune et de la flore en ville. La renaturation et désimperméabilisation envisagées entendent améliorer le fonctionnement éco-systémique en intégrant le cycle de l'eau et ainsi améliorer le fonctionnement écologique des milieux vivants (habitats) des sites dégradés. Pour ce faire, il convient d'agir autant sur le sol (décompactage, aération, litière permettant le maintien d'humidité...) que sur la végétation (structures végétales herbacées et ligneuses provençales).

Si cette ambition écologique et sociale se concrétise par la réhabilitation complète de plusieurs squares, parcs et jardins, la désimperméabilisation et la renaturation doivent s'accompagner d'une évaluation des impacts à court et moyen termes de ces opérations sur la biodiversité par rapport à l'état initial.

A cet égard, pour évaluer et objectiver les incidences des investissements engagés, la Ville de Marseille souhaite apporter son soutien à l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie (IMBE) en permettant, sur plusieurs squares, parcs et jardins, la bonne réalisation du programme de recherche mené par l'IMBE, à savoir, apporter une première évaluation de l'état initial et de l'impact des opérations de renaturation sur la biodiversité des sols des jardins de la Ville de Marseille.

Dans 22 parcs, jardins et squares dont 7 parcs, jardins et squares optionnels, dont 2 parcs dans notre secteur « Parc de la Buzine » 11^{ème} arrondissement et « Parc de la Moline » 12^{ème} arrondissement, aux caractéristiques différentes en termes de couvert végétal et de degré d'imperméabilisation, sera étudiée la biodiversité du sol en s'intéressant à plusieurs groupes d'organismes qui jouent un rôle majeur dans leur fonctionnement et qui sont des indicateurs de leur qualité (fertilité, pollution...). Ces mesures seront complétées par des analyses physico-chimiques du sol. Ce qui nécessitera le suivi d'un échantillonnage robuste et une réflexion préalable sur les indicateurs de biodiversité à prendre en compte.

Ce travail pourra constituer un préalable à une étude plus vaste de la biodiversité des sols d'une grande métropole comme celle de Marseille, et apportera une plus-value par la réhabilitation/renaturation des jardins.

Pour la réalisation du projet conduit en partenariat, la Ville de Marseille apporte un concours financier annuel à l'IMBE pour un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros) annuel selon l'affectation suivante :

- Indemnité stagiaire : 3 600 Euros (trois mille six cents Euros)
- Indemnité de fonctionnement : 1 400 Euros (mille quatre cents Euros)

Le financement de la Ville de Marseille permet de couvrir l'indemnité d'un stagiaire de master et les frais de fonctionnement liés à l'objectif du présent contrat de partenariat.

Le contrat de partenariat soumis à l'approbation du Conseil Municipal sera conclu pour une durée de 4 ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le contrat de partenariat ci-annexé, conclu avec Aix-Marseille Université (AMU) pour le compte de l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie (IMBE), fixant les modalités de collaboration sur la thématique de la biodiversité des sols au droit de 22 squares, parcs et jardins dont 7 parcs, jardins et squares optionnels, dont 2 parcs dans notre secteur « Parc de la Buzine » 11^{ème} arrondissement et « Parc de la Moline » 12^{ème} arrondissement, gérés par la Ville de Marseille ainsi que les conditions de travail et d'échange de données entre la Ville et l'IMBE pour une durée de quatre ans.

ARTICLE 2 Est approuvée l'attribution d'une subvention annuelle de 5 000 Euros (cinq mille Euros) à l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie (IMBE).

ARTICLE 3 La dépense correspondante à l'indemnité du stagiaire sera imputée sur les crédits votés au budget principal - nature 6188 - fonction 020 - action 16113591 et la dépense correspondante à l'indemnité des frais de fonctionnement sera imputée sur les crédits votés au budget principal - nature 6188 - fonction 020 – action 16113591

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est habilité à signer tous documents relatifs à ce contrat de partenariat.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**